

DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE& COMMISSION FORMATION



Saison 2023/2024







INTRODUCTION

Dans le cadre général du lancement de la campagne de formation pour la saison 2023-2024, quelques interrogations parviennent à la FFFA que ce soit au sujet des procédures, du tableau des obligations de formation pour les compétitions ou des nouveautés en termes de contenus de formation.

Cette note a pour objet de clarifier les points les plus fréquemment soulevés par les ligues, clubs ou licenciés.

PROCEDURES ADMINISTRATIVES POUR LES ORGANISATEURS DE FORMATION

Les ligues peuvent faire acte de candidature afin de devenir opérateur de la formation pour les CA1 et CA2 Foot ainsi que pour le CA1 Flag.

Tout comme la saison précédente, et probablement pour les saisons à venir, l'ensemble des documents se trouvent dans l'espace « ligue » de la plateforme de formation IF3FA. https://formation.fffa.org/Catalog/resources/folder/55464?page=1

Une fois complétée, la demande d'habilitation est à renvoyer à l'adresse formation@fffa.org

Pour ce qui est des formations d'arbitres, La fiche de candidature pour organiser une formation est à télécharger ici : https://formation.fffa.org/Catalog/resources/folder/55580?page=1

Le lien n'est actif que pour les responsables des CRA.

Les formations d'arbitres déposées par une ligue doivent s'effectuer en présentiel. Les formations à distance sont gérées par la CNA.

Il est préférable d'attendre la troisième semaine de septembre avant de télécharger les documents dans l'espace « ligue ».

Des mises à jour / corrections peuvent être effectuées à la suite de la rencontre entre la DTN et les CTR lors du séminaire de rentrée.

LES CONTACTS À RETENIR :

Concernant la formation des encadrants foot et flag : formation@fffa.org

Concernant la formation des arbitres et délégués : <u>arbitrage@fffa.org</u> (formation@fffa.org en copie)

Concernant les **formations cheerleading** : <u>m.crochet@fffa.org</u> (<u>e.brenugat@fffa.org</u> et <u>formation@fffa.org</u> en copie)

Concernant l'utilisation de la plateforme numérique de formation : supportformation@fffa.org (formation@fffa.org en copie)

Concernant **les questions règlementaires** (obligations à remplir pour la compétition, contrat d'objectifs) : viesportive@fffa.org

Concernant les éléments financiers (remboursements, rétrocessions) : administratif@fffa.org





MISE À JOUR DES FORMATIONS FOOTBALL ET FLAG FOOTBALL

CA3D: 3D car commun aux trois disciplines gérées par la FFFA. Il est composé de 9 contenus de formations, relatifs à la pédagogie des activités sportives et à l'éthique sportive. Ce CA3D fait dorénavant partie intégrante de tous les CA de premier niveau pour le football, le flag et le cheerleading. Il se suit et s'évalue entièrement à distance.

Le CA3D peut également se suivre indépendamment des formations CA de premier niveau.

Dans le cadre de la formation continue de nos encadrants, il est fortement préconisé à tous les détenteurs de CA de valider le CA3D dès cette saison.

CA1 flag : Le CA1 flag a été lancé lors de la saison 2022-2023. La formation a été gérée par la fédération en collaboration avec quatre sites partenaires (Les Mureaux, Dijon, Aix-en- Provence, Bordeaux).

Pour la saison 2023-2024, les ligues pourront organiser cette formation au même titre que les CA football.

La liste des formateurs est accessible dans le document de présentation des formations fédérales.

CA2 football: L'évaluation de la partie « équipes spéciales » (ES) se fera dorénavant à distance. En conséquence, les ligues ne pourront déposer que deux types de formation sur IF3FA :

- Le CA2 Attaque (ATT) comprenant la partie ES à distance.
- Le CA2 Défense (DEF) comprenant la partie ES à distance.

Les candidats étant déjà titulaires d'un CA2 ATT ou CA2 DEF pourront suivre uniquement la partie ES sur IF3FA afin de conclure leur cursus CA2.

Les candidats étant titulaires de la partie ES et ne souhaitant se former que sur le CA2 ATT ou le CA2 DEF doivent contacter <u>formation@fffa.org</u> afin d'organiser un aménagement de leur parcours.

Les prérequis pour s'inscrire à un CA2 :

- Être titulaire du CA1 football
- Être titulaire du CA3D

Toute personne ne respectant pas ces préreguis ne pourra pas valider de CA2.

CA3 : Pas de changement par rapport à la saison précédente.

Les prérequis pour s'inscrire à un CA3 :

- Être titulaire d'un CA1
- Être titulaire d'un CA2
- Être titulaire du CA3D (sauf si le CA1 a été obtenu à partir de septembre 2023)

CAQB: Ce certificat d'aptitude dédié à l'encadrement de la position de quarterback se suivra et s'évaluera entièrement à distance.

Une présentation plus détaillée est présente dans le document joint.

ARC football : De nouveaux contenus de formation sont en attente de validation notamment du fait de l'utilisation de vidéos sous droits d'auteurs.

Les contenus ARC actuellement mis en ligne sont ceux qui étaient présentés l'année dernière. Cependant, lorsque les nouveaux contenus seront opérationnels, ils seront ajoutés aux formations ARC. Les candidats qui auraient finalisés leur formation avant que ces contenus soient publiés, pourront y accéder sans frais supplémentaire afin de compléter leur cursus. Une communication sera effectuée en temps voulu.





BLIGATION DE DIPLÔMES

Flag football : : Les entraineurs d'équipes engagées en championnat devront être titulaires du CA1 flag. Il ne sera pas demandé <u>pour cette saison de lancement du nouveau diplôme</u> pour la Coupe de France.

Arbitres et délégués : Des responsables de clubs sollicitent la Fédération via les salariés ou les bénévoles de la commission nationale d'arbitrage pour obtenir la liste des licenciés de leur club dont la formation d'arbitre est encore active. Il n'est pas possible de répondre individuellement à ces demandes.

Un listing est publié sur l'extranet dans la partie de la gestion documentaire, dossier ARBITRAGE. Ce listing est mis à jour à certaines périodes afin de vous permettre de consulter vos arbitres en cours de validité.

Pour rappel:

Football américain : les arbitres clubs formés lors de la saison 2021-2022 sont éligibles pour la saison 2023-2024. Il s'agit de leur dernière année d'éligibilité. Les ARC FA sont éligibles pour 3 saisons.

Les arbitres régionaux (ARR) formés lors de la saison 2022-2023 sont encore éligibles pour cette saison.

Flag foobtall : les arbitres clubs formés lors de la saison 2022-2023 sont éligibles pour la saison 2023-2024. Il s'agit de leur dernière année d'éligibilité. Les ARC FF sont éligibles pour 2 saisons.

Football: les obligations de diplômes sont présentes dans la directive DTN qui est en accès libre sur le site de la FFFA. https://www.fffa.org/publications-officielles/ (lien en bas de la page qui s'affichera). Merci de prendre connaissance de ces directives avant de solliciter viesportive@fffa.org ou formation@fffa.rg

Attestation DTN d'encadrement provisoire

Aucun Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) dans le champ du football et du flag football ne pourra être délivré avant la saison 2024-2025 à minima.

Afin de pallier cette carence de diplômes, il est donné la possibilité de solliciter une attestation <u>provisoire</u> d'encadrement auprès de la DTN qui offrira les mêmes responsabilités vis-à-vis des compétitions de football pour la saison 2023-2024 que celles d'un CQP.

Le document est joint à ce courrier et est à renvoyer à l'adresse formation@fffa.org.

Nous vous souhaitons une excellente saison sportive et restons disponibles pour vous accompagner dans vos démarches.